

RE-CIVILISER L'URBAIN

RE-CIVILISER L'URBAIN

mémoire au Colloque International : "Planning Normality / Bio-Architecture - RE-HUMANISE URBAN AREAS - A global vision in a challenge for the future"
Firenze / Palazzo Medici Riccardi, 12-13 octobre 2013

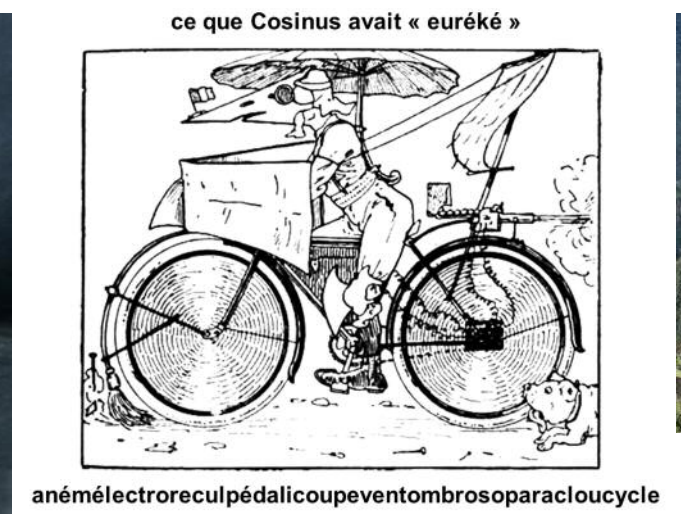
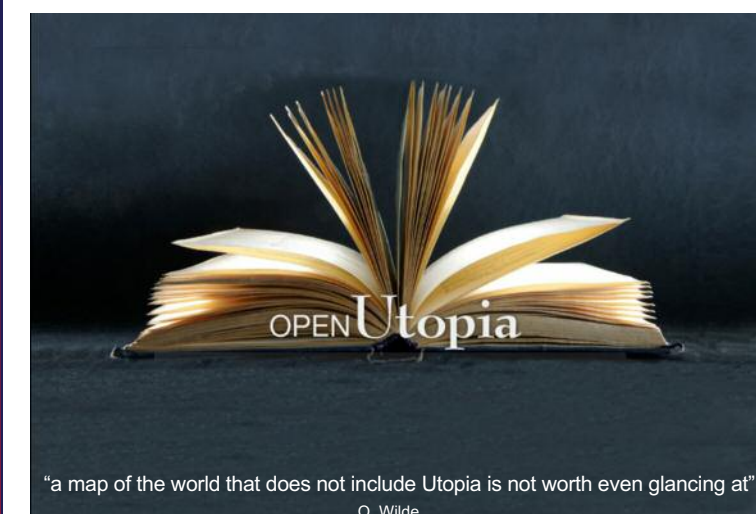
Une série de dessins humoristiques dans « Le Petit Français illustré » relate « *L'idée fixe du savant Cosinus* » qui voulait faire le tour du monde pour « civiliser les noirs ». Piégé dans les profondeurs du sous-sol, l'illustré sage ne parvient pas à sortir de Paris, bien qu'il invente des moyens fantastiques de transport alternatifs¹. C'était la fin du XIX siècle. Aujourd'hui, personne n'imagine pouvoir aller civiliser d'autres peuples, mais ici en Europe supposée très civilisée il est devenu urgent « ré-civiliser l'urbain »².

Massimo Pica Ciamarra

A.1. Pendant des millénaires, les villes ont été une expression merveilleuse de la créativité humaine. Comme indiqué par les archéologues³, les villes sont nées lorsque l'espace entre les bâtiments a pris tout son sens, ou plutôt quand ce sens a commencé à prévaloir sur celui des bâtiments individuels. Dans notre culture de la ville il y a une preuve claire de la nécessité d'excès, la nécessité d'investir dans la culture, afin de créer un bien commun qui n'est pas nécessairement public, mais ayant une fonction sociale importante. Les villes sont aussi le témoignage de l'intégration, la capacité à tenir ensemble les différents aspects de la vie sociale et d'articuler les relations. Après ce mélange de 200 années -« architecture / infrastructure / paysages »- apparaît comme une « seconde nature destinée aux usages civils »⁴.

A.2. La comparaison entre l'expansion urbaine (l'urbanisation contemporaine) contemporains et le cancer est bien connue : dans les deux cas, les cellules -les bâtiments- prolifèrent sans contrôle parce qu'ils perdent l'« information » qui devrait maintenir leur cohésion⁵. Cette métastase font qu'aujourd'hui les villes sont dissoutes dans l'urbain. La différence entre « ville » et « urbain » est substantielle : - « ville » signifie la relation entre les parties, le design du vide, la mixité é urbaine l'intégration, les espaces de rencontre et de socialisation ; - « urbain » indique ici un territoire essentiellement bâti où, cependant, prévalent des éléments ou des bâtiments individuels, des symptômes de la désagrégation physique et sociale.

Bien sûr, la ville est un lieu de conflit, mais on connaît des analyses et des études sur l'influence de l'espace physique sur le caractère des habitants, leur comportement, les processus d'éducation des enfants⁶. Le changement de la «ville» dans les « zones urbanisées » semble affirmer un processus évolutif plutôt que le processus biologique. Les êtres primordiaux étaient « parents » et équipés de deux axes de symétrie : leurs relations avec l'espace déterminées par les stimuli lumineux, thermiques et chimiques. Chez les organismes supérieurs est alors apparue la « peau » qui a permis le développement des relations visuelles, tactiles et sensorielles⁷. Dans le monde des êtres vivants, nous avons évolué d'êtres isolés vers des communautés sociales, de l'autonomie individuelle à des possibilités relationnelles puis à la super-individualité. La dissolution des villes dans l'urbain est le résultat d'un processus inverse : les bâtiments monades prévalent et quelquefois sont complexes, mais ils flottent malgré tout dans l'espace.



A.3. L'objectif fondamental de la construction, de la transformation continue, des espaces de vie est d'améliorer la condition humaine : hypothèse banale mais niée même lorsque les objectifs sectoriels deviennent prévalent. L'émergence progressive de la culture de la séparation a conduit à agir de plus en plus à travers des monades, à savoir des bâtiments conçus avec attention à leurs « règles internes » et de moins en moins attentifs aux « règles d'immersion » dans le contexte⁸. Un acte qui ignore ou veut ignorer que toute transformation affecte l'environnement au sens large, fait partie du paysage et s'inscrit dans le processus de stratification qui identifie chaque lieu. La « culture de la séparation » imprègne profondément la réalité contemporaine, mais néanmoins on peut observer certains symptômes ambitieux de la culture d'intégration : il ne manque pas de symptômes d'ambition du point de vue opposé qui a son point de fuite dans la « culture de l'intégration ». En ce sens, certaines distinctions traditionnelles non seulement sont maintenant inappropriées, mais sont nuisibles. Chaque transformation physique -peu importe sa taille- touche à la fois à l'environnement / paysage / urbanisme / architecture : ces termes sont synonymes de plus en plus importants, bien qu'ils aient des articulations spécifiques. La forme de l'espace de vie reflète les règles qu'une communauté s'est données, et ces règles reflètent l'évolution de la mentalité dominante. Avec force croissante aujourd'hui émergent des Incompréhensible visions d'ensemble : « architecture » (entre les synonymes précédents est le terme le plus ancien) prend désormais des significations différentes du passé, n'est plus une perversion de quelques-uns, ne concerne plus les seuls langages expressifs de bâtiments ; influence le bien-être et le bonheur beaucoup plus que l'odeur des croissants chauds⁹.

B.1. Avant l'ère des télécommunications et de la révolution de l'information, essentiellement les relations entre les individus étaient directes et les relations du bâti étaient de type physique. Au milieu du siècle précédent, le rôle joué par les systèmes de transport et les réseaux de mobilité a conduit à considérer que si dans les villes du passé le fleuve, l'Acropole, les murs ou le tracé particulier au sol étaient les éléments capables d'expliquer les raisons de l'aggrégation, la « nouvelle taille de la ville » a rendu désormais improbable tout élément de référence visuelle pour l'ensemble de l'aggrégation : seulement l'impact des autoroutes est en mesure d'assumer ce rôle¹⁰. Aujourd'hui, la domination des réseaux immatériels est croissante. Les technologies ITC promettent un avenir inimaginable¹¹. Les villes ont toujours eu leur propre intelligence : réduite dans le temps, en supposant des modèles incorrects, incapables d'interpréter la relation avec le territoire. « Smart City »¹² n'est pas une panacée : elle permet d'atténuer, mais ne résout pas, elle demande en même temps de repenser les transformations des milieux de vie pour essayer de réintégrer « cité » - « civilité » et tension vers l'avenir dans l'urbain. De cette préoccupation il n'y a pas trace dans les dispositifs normatifs, les enfants de la « culture de la séparation », pour laquelle l'environnement / paysage / urbanisme / architecture doivent être traités indépendamment les uns des autres. Nous sommes inondés de nouvelles règles, obsolètes dès qu'elles sont nées, car elles ajoutent des exigences sectorielles. Et des procédures qui ignorent toute intersection. Par exemple, pour les pathologies de l'urbain il n'est pas suffisant de procéder à une réhabilitation des bâtiments. Un ensemble de bâtiments durables ne produit pas de milieux de vie durables. La durabilité, cependant, ne se limite pas à des termes d'énergie ou d'environnement : la durabilité sociale est une priorité. Elle nécessite donc des modifications substantielles¹³.

B.2. Les conditions qui importaient aux constructivistes russes les ont conduits à proclamer : « *Nous opposons aux types d'architecture révolutionnaires : la maison de location, le manoir, le cercle de la noblesse et ainsi de suite, qui proviennent des conditions sociales, économiques et techniques précédant la révolution [...], un nouveau type d'habitat communautaire, un nouveau type de club, le comité exécutif, l'usine qui doivent faire partie du nouveau cadre de vie, le condensateur de la culture socialiste* »¹⁴. Les architectes constructivistes étaient convaincus que de nouveaux types d'architecture capables de condenser les nouvelles relations sociales, permettraient de résoudre le problème du « contenu idéal de l'architecture »¹⁵. Ils voulaient agir avec la construction, à la recherche de nouveaux types de bâtiments fréquents, comme les temples, les forums, puis les églises, les clochers, les marchés, les écoles. Les conditions actuelles exigent un traitement différent, qui n'agit pas sur le « bâti », mais surtout sur les relations avec le « non bâti »¹⁶. Un réseau de «lieux de condensation sociale» pourrait aider à donner un sens à l'urbain et de générer des réseaux immatériels récidive pris en charge par le CCI. C'est détourner l'attention de l'immeuble à l'espace public avec qui il se relie, et que contribue à former¹⁷. Les espaces publics ont un réseau d'intensité variable : la transition d'un espace public à l'autre se fait toujours via d'autres espaces publics qui -au-delà de ceux qui ont exclusive ou prédominante fonctionnel (comme une autoroute)- lorsque liée fonction / forme / sens peut jouer le rôle de facteurs d'aggrégation sociale ou de condensation. Le petit réseau d'espaces publics, et pas seulement ceux qui sont remplis de gens, la musique et le divertissement est l'essence même d'une ville.

B.3. Dans les zones urbaines la voiture -la mobilité des véhicules- n'est pas le seul facteur de pollution : notamment elle a facilité la dispersion. Donc la fin de l'ère du pétrole et l'adoption de moteurs à hydrogène pour être capable d'effacer la pollution, mais par lui-même n'aura aucune incidence sur les effets pathologiques de l'abandon de la ville compacte ainsi que de la dispersion. Nécessaires, mais non suffisants, les réseaux ITC atténuent les questions de déplacement pour des raisons purement fonctionnelles, au profit de ceux d'indication contraire. Au-delà des formes appropriées de mobilité adaptées à l'échelle globale et à la taille du territoire et des villes, s'opposer aux pathologies de la dispersion nécessite alors d'autant plus, comme augmenter la densité, la mixité / la coprésence d'activités ; faciliter le parcours piétons dans des aires de proximité ; adopter des « bâtiments parcours » ; tracer de réseaux de « lieux de condensation sociale ».

C.1. Les séminaires « *L'Architecte et le Pouvoir* »¹⁸ ont démarré la discussion sur les règles et les conditions de la construction dans une vingtaine de pays, non seulement en Europe : les diversités trouvent un premier exutoire dans le projet de « *Directive Européenne sur l'Architecture et le cadre de vie* »¹⁹. Reconvertir les règles requiert du temps et des actions convergentes visant à combiner la transformation des modes de vie vers des formes de frugalité avec la nécessité de promouvoir de nouveaux « surplus ». D'une part, réduire les émissions et la pollution, réduire les déplacements pour les besoins de base, réduire les besoins énergétiques en développant également des interventions qui produisent plus qu'ils ne consomment. D'autre part en augmentant la qualité et la beauté, tout en reconnaissant le pouvoir sociale et civique et l'utilité collective à le poursuivre. Cités et civilités ont la même racine étymologique (CIVITAS).

Pour la qualité de vie, la question de base reste à réintroduire la « cité » dans l'urbain pour ré-civiliser l'urbain. En outre, une résolution du Conseil d'Europe²⁰ s'est engagé à « *promouvoir la qualité architecturale par des politiques exemplaires dans le secteur de la construction publique* », tandis que l'article 9 de la Constitution « *protège le paysage et le patrimoine historique et artistique* », c'est-à-dire la sédimentation extraordinaires d'innovations qui, interrompue, trahi l'essence même de notre tradition.

C.2. À travers plusieurs décennies, les initiatives pour « l'architecture verte » ont produit des mutations concrètes : dans 5 ans²¹ celles publiques et 7 les privées, tous les nouveaux bâtiments doivent être « zéro impact ». Donc, aujourd'hui, nous avons besoin d'une nouvelle et différente mobilisation culturelle, qui ne concerne plus les bâtiments individuels, mais leurs relations et les espaces « non bâtis ». Pour l'urbanisme italien, un DM 1968²², a démarré la saison de la classification en zones homogènes, des exigences minimales, des normes conçues pour assurer des valeurs égales dans des conditions très différentes. Cette perspective est les racines aride-fonctionnalistes de la crise des territoires: la résolution distincte de problèmes a contribué à créer un problème global de plus en plus grand et inextricable.

C.3. Comment passer de l'ère de la séparation à celle de l'intégration ? Comment diffuser un réseau de «lieux de condensation sociale» et réaliser la « ville de 5 minute » ? La vision intégrée protège et promeut l'héritage du passé avec la construction simultanée de l'héritage de l'avenir. En d'autres termes fournit de neuf essentiels surplus : investit dans la culture, une ressource qui n'a pas de fin. Au contraire elle est riche d'effets multiplicateurs. Dans le futur, l'innovation sera surtout dans la façon de vivre la ville. C'est aussi pourquoi il n'a aucun sens de continuer à mesurer les interventions en termes de volume : un indice de construction exprimé en termes de m² ne permet la gestion efficace du territoire et libère les énergies créatrices. Il n'est pas logique de vérifier les besoins fonctionnels, s'opposer à la mixité ou aux conversions d'utilisations si ce n'est pour quelques incompatibilités environnementales claires. La vitesse et la flexibilité sont désormais des paradigmes indispensables. Pour les transformations physiques des milieux de vie physiques il est nécessaire de réfléchir sur des exigences aussi difficiles à mesurer, peu importe si parfois conflictuels que nous pousser encore à réfléchir sur des principes uniformes pour être décliné autrement dans les différentes réalités : très utile en ce sens, la volonté d'apofenia²³ et les outils de la topologie. Avec cette vision, comment transformer l'appareil réglementaire pour qu'il pousse à « ré-civiliser l'urbain » en mettant l'accent sur les relations et la qualité du « non bâtis »

« *Les choses ne changent pas avec la lutte contre la réalité existante, mais avec la construction de nouveaux modèles qui rendent obsolètes ceux qui existent* » (R. Buckminster Fuller)

1 Georges Colombe (Christophe), « *L'idée fixe du savant Cosinus* », Paris 1893-98
2 "Le Carré Bleu" n°3/2013: sull'ambiguità del termine "città" cfr. intervento a Cantercel « *L'organicità, cheminement d'une utopia ?* »
3 Ruth Whitehouse, « *Le prime città* », Newton Compton 1981
4 J. Wolfgang von Goethe, « *Viaggio in Italia* » (1817), Mondadori 2006
5 Konrad Lorenz, « *Gli otto peccati capitali della nostra civiltà* », Adelphi 1974
6 Alexander Mitscherlich, « *Il feticcio urbano* », Einaudi 1968 (1965)
7 Adolf Portmann, « *Le forme viventi* », Adelphi 1989
8 M.Pica Ciamarra, « *La frontiera ambigua del progetto urbano* », in « *Interazioni* », Clean 1997
9 Ruwen Ogien, « *L'influence de l'odeur des croissants chauds sur la bonté humaine* », Grasse F. 2011
10 Alison e Peter Smithson, « *conversazioni* » / anni '60
11 Antonino Saggio, « *L'impact de la révolution informatique sur la ville contemporaine* », « *Le Carré Bleu* » n°3/2013
12 "Smart city - smart planning", editoriale <Bioarchitettura> n.76, 2012/13
13 Maurizio Carta, « *Re-think, Re-load, Re-cycle: Mediterranean Urban Metamorphosis* », « *Le Carré Bleu* » n°3/2013
14 Moisej Ginzburg, cit. in Anatole Kopp, « *Città e Rivoluzione: Architettura e urbanistica sovietiche degli anni Venti* », Feltrinelli 1977 (a cura di E. Bassoli)
15 "Critica del costruttivismo" in "SA" n.1/1928
16 Jorge Cruz Pinto, « *Eloge du vide* », « *Le Carré Bleu* » n°2/2010
17 M.Pica Ciamarra, « *Apologia del (non costruito)* » in « *Architettura e Città* » n°12-13, Agorà 2004
18 cfr. « *Carta dello Spazio pubblico* », http://www.biennalespaziopubblico.it/blog/blog/2013/05/17/carta-spazio-pubblico/ (italiano/inglese)
19 « *Le Carré Bleu* » n°1/1996, articles par Adrien Boros et Philippe Fouquey
20 « *Le Carré Bleu* » n°4/2008
21 12.02.2001 / Risoluzione del Consiglio d'Europa sulla qualità architettonica dell'ambiente urbano e rurale, GU C n°73 06.03.2001
22 L. n°30 del 03.08.2013 recepimento della Direttiva 2010/31/UE - 13.05.2010- del Parlamento europeo e del Consiglio
23 DM n°1444/02.04.1968, oggi scalfito dalla Legge n°58 del 21.08.2013 che apre a possibili deroghe da parte di Regioni e Provincie autonome
23 cfr. « *Memoire in mouvement* », « *La Collection du CB* » n°1, pag.116 (tutti i documenti del CB sono anche su www.lecarrébleu.eu)

